

Etude d'aménagement foncier
Schéma directeur d'Aménagement foncier
Communes de Bourg-Charente, Mainxe-Gondeville et Segonzac

Echelle 1/5 000
Novembre 2020

Espaces réglementés

- Site Natura 2000
- Espace Boisé Classé
- Haie protégée au titre du L151-23 du CU
- Parc et jardin protégés au titre du L151-23 du CU
- Périmètre de protection immédiate de captage AEP
- Périmètre de protection rapprochée de captage AEP
- Périmètre de protection de Monument historique
- Pont romain protégé au titre du L151-19 du CU

Prescriptions

- Complexe de pelouses sèches à maintenir ouvert
- Boisement, plantation, friche arbustive, fourré ou verger en maintien nécessaire
- Boisement, plantation, friche arbustive, fourré ou verger en maintien souhaitable
- Espace nécessitant un plan de gestion
- Haie ou alignement d'arbres en maintien nécessaire
- Haie ou alignement d'arbres en maintien souhaitable
- Arbre isolé en maintien nécessaire
- Puits à sécuriser
- Déchets à évacuer

Autres éléments à prendre en compte

- Piézomètre
- Bassin
- Décharge
- Chemin inscrit au PDIPR
- Terrain à usage de loisir mécanique
- Moto-cross
- 4x4

Réseau hydrographique

- Cours d'eau
- Fossé
- Écoulement indéterminé
- Écoulement non expertisé
- Écoulement temporaire
- Mare

- Périmètre d'aménagement
- Parcellaire

CHARENTE
LE DÉPARTEMENT

Sources : INPN, PLU des communes, DDASS, DRAC Nouvelle-Aquitaine, BSS, CD16, BD Carthage, ECOGEE

